

AVIS PUBLIC**ENTRÉES EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT REG-344 MODIFIANT LE RÈGLEMENT INITIAL DE TARIFICATION REG-7 AFIN DE REMPLACER LA GRILLE DE TARIFICATION

RÈGLEMENT REG-345 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2016

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de sa séance du 8 décembre 2015, le conseil de la Ville de Brossard a adopté les règlements REG-344 et REG-345,

Ces règlements entreront en vigueur le jour de leur publication et peuvent être consultés au Service du greffe situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30.

Donné à Brossard, ce 16^e jour de décembre 2015.

Louise Bouvier, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6308.